

A.S.E. VALLEE DU GARDON

272 Route de St Jean du Gard 30140 Anduze

www.valleedugardon.free.fr

CHEMINEMENT PIETON POUR ACCEDER AU CENTRE-VILLE D'ANDUZE

(juin 2018)

L'abandon du projet de parking dans la zone Ng ne règle pas tout:

Dans son dernier communiqué le maire nous informe que « la Commune a abandonné l'aire de stationnement à cet endroit et dispose d'une solution encore plus intéressante », sans donner d'autres précisions.

Dans le Midi Libre il évoque le cheminement des piétons le long de la route départementale « dont la dangerosité est reconnue par tous ».

Nous pouvons supposer que la Révision du PLU actuellement en cours, va aborder cette question, qui concerne directement les habitants, des quartiers de la Barrière, de la Corgne, de Graviès et de la Poterie

Le cheminement des piétons ne concerne pas seulement les campeurs, les habitants d'Anduze sont les premiers concernés.

En avril 2014, suite à la pétition qui avait réuni 157 signatures pour demander une limitation de la vitesse, nous avons proposé des mesures concrètes pour améliorer et sécuriser le cheminement piéton vers le centre-ville. Nous avons mis à jour notre schéma proposant les aménagements nécessaires pour répondre à l'attente des habitants. (voir schéma au verso)

Les avantages de notre proposition globale:

- Relier de façon cohérente l'ensemble des quartiers situés dans cette partie de la commune fortement impactée par développement des zones économiques et commerciales prévues au PLU.
- Améliorer la sécurité de circulation des voitures et des piétons
- Préserver l'environnement en respectant les Espaces Boisés Classés le long du Gardon.
- Permettre une mise en valeur du site par des passerelles aménagées.
- Rétablir les cheminements qui existaient ainsi que les escaliers et rampes de la digue actuellement peu utilisés.
- Améliorer la qualité de l'entrée de la ville comme cela a déjà été fait au Poulverel

Les mesures demandées:

- Limitation de la vitesse à 50 km/h sur la zone : Actuellement la vitesse autorisée est de 70 km/h et les dépassements restent autorisés. Nous proposons de réduire à 50 km/h et d'interdire les dépassements.
- Des passages dangereux sont à sécuriser, nous proposons 2 zones à 30 km/h (de la Poterie au chemin de Graviès et du Chemin de Recoulin au pont de chemin de fer)
- Nous proposons de transférer le panneau d'entrée d'Anduze au croisement chemin de recoulin et de la RD 907
- Pour faciliter la circulation piétons nous proposons 3 passages piétons supplémentaires
- Un trottoir aménagé devant les maisons à La Barrière
- Un panneau de priorités alternées pour les PL au passage du pont de chemin de fer
- Le réaménagement de l'ancien chemin derrière les platanes (couverture du fossé)
- Réutilisation de la rampe de la digue au pont de chemin de fer pour rejoindre le parking du Gardon
- La mise en place de 2 passerelles : l'une reliant la Barrière au pont de chemin de fer (215 m) l'autre au niveau du pont sur le Graviès (140m). Cela permettraient également la mise en valeur du site (parcours avec panneaux de sensibilisation et d'information sur la faune et la flore de la falaise d'Anduze), tout en préservant la ripisylve du Gardon. Des équipements similaires ont déjà été réalisés dans certains sites remarquables et ont connu un succès notable (digue de la baie de Somme à St Valéry-sur-Somme notamment). Ces aménagements contribuant à la mise en valeur du site devraient logiquement bénéficier d'un soutien financier du département, et des économies à réaliser suite à l'abandon du projet de parking

Je soutiens la proposition ci dessus et demande au Commissaire enquêteur d'intégrer les mesures ci dessus au projet de révision du PLU d'Anduze.

NOM

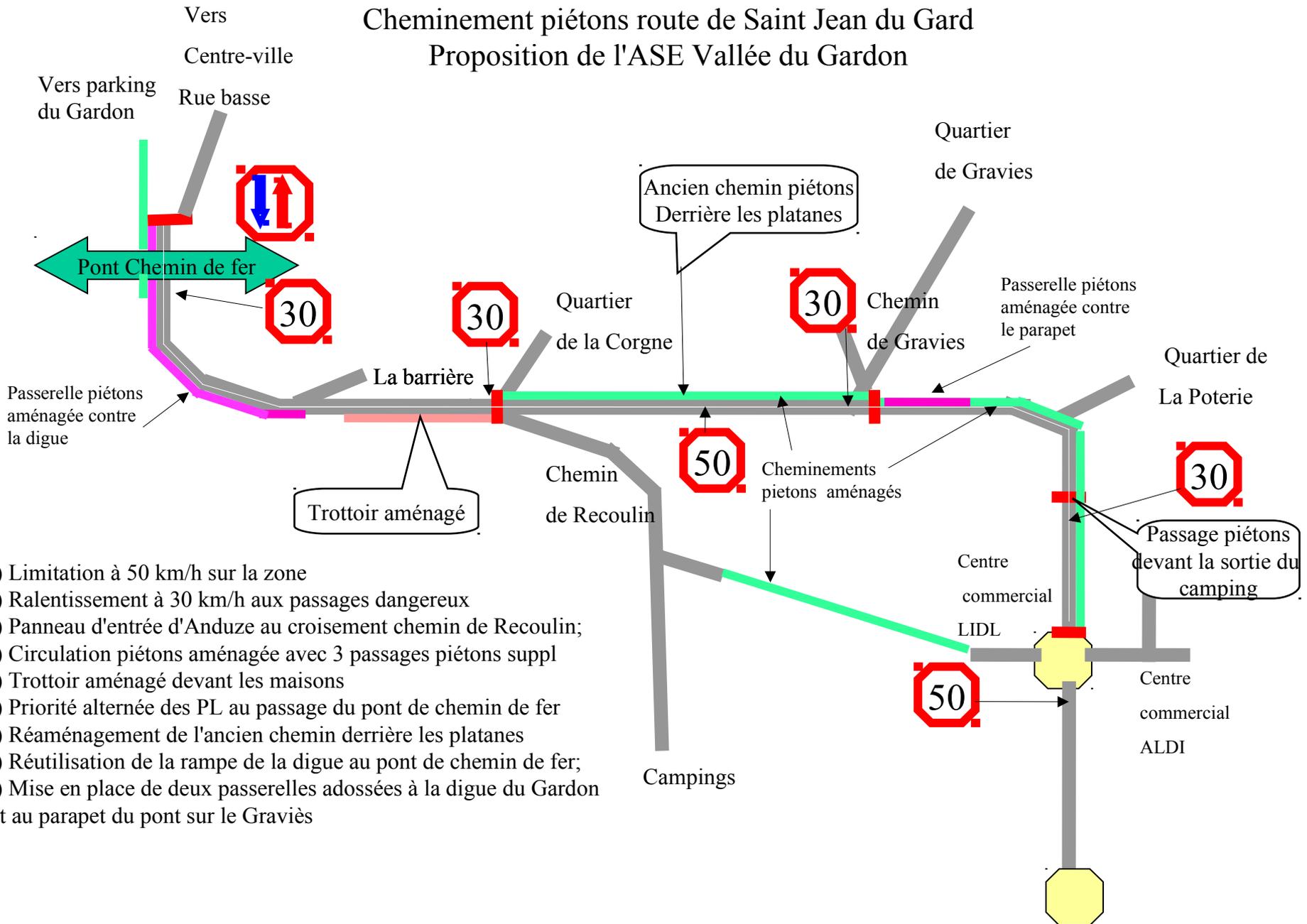
Prénom

Adresse :

Signature

à envoyer au Commissaire enquêteur

Cheminement piétons route de Saint Jean du Gard Proposition de l'ASE Vallée du Gardon



- 1) Limitation à 50 km/h sur la zone
- 2) Ralentissement à 30 km/h aux passages dangereux
- 3) Panneau d'entrée d'Anduze au croisement chemin de Recoulin;
- 4) Circulation piétons aménagée avec 3 passages piétons suppl
- 5) Trottoir aménagé devant les maisons
- 6) Priorité alternée des PL au passage du pont de chemin de fer
- 7) Réaménagement de l'ancien chemin derrière les platanes
- 8) Réutilisation de la rampe de la digue au pont de chemin de fer;
- 9) Mise en place de deux passerelles adossées à la digue du Gardon et au parapet du pont sur le Graviès